

AVIS AU PUBLIC

Rapport sur les incidences environnementales (SUP – strategische Umweltprüfung) dans le cadre de la modification ponctuelle du projet d'aménagement général dans la « rue de l'Eglise/ rue de Schifflange » à Bergem, dénommé « Neien Duerfkär Biergem »

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, il est porté à la connaissance du public que le dossier complet relatif au rapport sur les incidences environnementales (SUP) est déposé pendant 30 jours, soit à partir du 29 mai 2024 jusqu'au 01 juillet 2024 inclus, à la mairie où le public pourra consulter les documents pendant les heures d'ouvertures de bureau.

Les documents sont également publiés sur le site internet de la commune www.mondercange.lu. Seules les pièces déposées à la mairie font foi.

Les observations et les objections contre le projet doivent être adressées, sous peine de forclusion, par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans un délai de 45 jours à compter de la publication du dépôt du projet dans la presse, soit jusqu'au 15 juillet 2024 inclus.

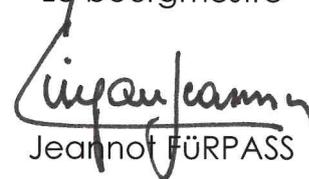
Mondercange, le 28 mai 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,

La secrétaire communale


Nadine BRACONNIER

Le bourgmestre


Jeannot FÜRPASS